



DELIBÉRATIONS N°12
CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 FÉVRIER 2024

DEL 2024.02.07/12

Le **mercredi 07 février 2024** à 18h00 le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur ARNAUD MURGIA**

Thème :

FINANCES

Objet :

**Demande de subventions :
Aménagement de la place de l'Europe**

Convocation :

Date: 01/02/2024

Affichage: 01/02/2024

**Nombre de membres
du conseil municipal**

En exercice : 33

Présents : 27

**Nombre de
suffrages**

exprimés : 31

Étaient présents :

Arnaud MURGIA, Richard NUSSBAUM, Éric PEYTHIEU, André MARTIN, Christian JULLIEN, Émilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Claire BARNÉOUD, Hervé BOULAIS, Patrick MICHEL, René MICHEL, Marie SOUBRANE, Christian FERRUS, Christophe OSTI, Renaud PONS, Sandrine CORDIER, Yoann LAGIER, Maud GADÉ, Stéphane SIMOND, Catherine VALDENNAIRE, Maryse XAUSA-FRANÇOIS, Thomas SCHWARZ, Alexis LALANNE, Aurore MARCHAND, Max DUEZ, Francine DAERDEN, Aurélie POYAU

Étaient représentés :

Michèle SKRIPNIKOFF donnant pouvoir à Claire BARNÉOUD
Corinne FAURE-BRAC donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM
Corinne ASCHETTINO donnant pouvoir à Christian FERRUS
Lou AFRICAÏN donnant pouvoir à Émilie GENOUX DESMOULINS

Absents excusés :

Michèle SKRIPNIKOFF, Corinne FAURE-BRAC, Corinne ASCHETTINO, Lou AFRICAÏN

Absents :

Annie ASTIER-CONVERSE, Gabriel LÉON

Secrétaire de séance :

Émilie GENOUX DESMOULINS

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_12-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Rapporteur: Christophe OSTI

- VU** l'article L. 1111-10 du Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU** la délibération n° DEL 2021.01.27/19 du 24 janvier 2021 approuvant le projet d'aménagement de la Place de l'Europe ;
- VU** la délibération n° DEL 2023.05.24/70 du 24 mai 2023 approuvant l'acquisition de la parcelle AM 507 ;

CONSIDERANT la volonté d'aménager la Place de l'Europe, espace public de transition entre la ZAC des quartiers du 15/9 et le quartier Sainte Catherine ;

CONSIDERANT les études de projet en cours ;

CONSIDERANT le montant prévisionnel des travaux qui s'élève à 900 000 € HT ;

CONSIDERANT l'actualisation du plan de financement prévisionnel de cette opération qui serait le suivant :

• Région - 30%	270 000 €
• Département - 20%	180 000 €
• CCB-FSST	135 000 €
• Ville	315 000 €
Total :	900 000 €

CONSIDERANT les travaux de la commission « Finances et Affaires générales » réunie le 05/02/2024 ;

AR Prefecture

005-210500237-20240207-2024_02_12-DE

Reçu le 13/02/2024

Publié le 13/02/2024

Le 13/02/2024
Ce qui est exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DECIDE

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de ces opérations ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Ville de Briançon, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 31

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES DEL 2024.02.07/12

PUBLIÉE LE : 13 FEV. 2024

Le Maire,

Arnaud MURGIA

